

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA RÉGIE

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : 2 – Juillet-Septembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de l'organisme public	14 404,45 \$
<b>Total</b>	<b>14 404,45 \$</b>